



Epreuve du Championnat départemental 04 IND temps compensé 5B
Epreuve du Championnat départemental 04 INC temps compensé 5B
Epreuve Critérium départemental 04 Open Skiff / Optimist / Laser Bug

19 et 20 juin 2021 Sainte-Croix du Verdon

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1** les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'annexe B pour les windsurfs,
- 1.2** les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe "Prescriptions" si nécessaire,
- 1.3** les règlements fédéraux.
- 1.4** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1** La régata est ouverte à tous les bateaux des classes dériveur et catamaran
- 3.2** Les inscriptions seront à confirmer dans les locaux de l'Association Voile et Nautisme 04 à Sainte-Croix du Verdon le samedi 19 juin de 9h à 12h.
- 3.3** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4** Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (ré-digé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Inscriptions :

Tarif : 20 euros équipage simple - 30 euros équipage double

Les coureurs adresseront la fiche d'inscription par mail ou par courrier accompagnée d'un chèque à l'ordre de l'AVN04. (Route du bord du Lac 04500 Sainte Croix du Verdon). Possibilité de paiement en ligne (voir fiche d'inscription).

Pour la réservation des paniers repas et une bonne organisation les inscriptions devront nous parvenir **avant le 12 juin**.

En cas d'annulation de la régata pour raisons liées à la pandémie Covid 19, les frais d'inscription ne seront pas encaissés.

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription sur place : samedi de 9h à 12h00

Premier signal d'avertissement :

Samedi 19 juin 2021 : 13h ; Raid ou parcours construits - Pour le Critérium: parcours construits

Dimanche 20 juin 2021 : 11h ; Raid ou parcours construits - Pour le Critérium: parcours construits

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 19/06/2021

7. LES PARCOURS

Les parcours sont prévus selon la météo soit sous forme de raid soit de type construit. L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

Les classements IND et INC seront rentrés à la FFVoile. Des classements d'animation seront réalisés par extraction. La remise des prix aura lieu le dimanche 20 juin à la fin de l'épreuve.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ACCOMPAGNATEURS

La circulation à moteur autre qu'électrique est interdite sur le lac.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

AVN04 : Association Voile et Nautisme 04 • Route du lac 04500 Sainte-Croix du Verdon
04 92 77 76 51 • 06 85 22 19 12 • info@voileverdon.fr

Hébergement : contacter l'Office du Tourisme de Sainte Croix du Verdon : 04 92 77 85 29

www.stecroixduverdon-tourisme.fr

Le camping "Les Roches" est à proximité directe (04 92 77 78 99) lesrochesverdon.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016

Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE



Zone de course Samedi 19 et dimanche 20 juin 2021

INSCRIPTION

Epreuve du Championnat départemental
Catamaran Dériveur

Possibilité de payer en ligne sur <http://marketplace.awoo.fr/705>



GRUPE : SERIE : RATING : N° de VOILE :

BARREUR	EQUIPIER
Nom	
Prénom	
Adresse	
CP – Ville	
Tel	
Mail	
N° Licence	
Club	
Sexe (M/F)	
Date Naissance	

Je soussigné(e) m'engage à participer à cette régata sous ma seule responsabilité.

Date : / /

Signature barreur

Je soussigné(e) m'engage à participer à cette régata sous ma seule responsabilité.

Date : / /

Signature équipier

Autorisation parentale barreur :

Je soussigné(e) M ou Mme autorise mon enfant, à participer à la régata "Ventacruz", organisée par l'Association Voile et Nautisme 04. J'autorise également l'organisation à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Fait à, le
Signature des parents

Autorisation parentale équipier :

Je soussigné(e) M ou Mme autorise mon enfant, à participer à la régata "Ventacruz", organisée par l'Association Voile et Nautisme 04. J'autorise également l'organisation à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Fait à, le
Signature des parents

Régata

20 € solo 30 € double =

Payé en ligne

LICENCE AUTORISATION PARENTALE CACHET MEDICAL INSCRIPTION FICHE COMPLETE